Conseil national des missions locales

LA CHARTE DES MISSIONS LOCALES

CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE PLACE POUR TOUS LES JEUNES

Construire ensemble une place pour tous les jeunes relève d'une double exigence de justice sociale et de développement économique.
Faciliter la transition professionnelle et lutter contre l'exclusion des jeunes requièrent la mobilisation de tous : jeunes, élus, services publics, entreprises, partenaires sociaux, associations. Ainsi chaque jeune devient acteur de sa propre insertion dans la cité et dans l'emploi.
Cette mobilisation au plus près des jeunes est engagée depuis 1982, à la suite du rapport de Bertrand SCHWARTZ, avec la création des missions locales.
La loi du 19 décembre 1989 reconnaît la pertinence de la démarche, et crée le Conseil national des missions locales.
La présente Charte, adopté par le Conseil national le 12 décembre 1990, rappelle les principes sur lesquels s'engagent les partenaires dans toute mission locale :

- *une volonté de travailler ensemble sur un territoire,*
- *une intervention globale au service des jeunes,*
- *un espace d'initiative et d'innovation,*
- *une démarche pour construire des politiques locales d'insertion et de développement.*

Une volonté de travailler ensemble sur un territoire

1. Les acteurs locaux, conscients de la nécessité de faire converger leurs actions, créent ensemble une "mission locale" pour que tous les jeunes participent au développement économique et social. Ils se dotent ainsi d'un espace de concertation, d'une instance de coordination et d'un outil d'intervention.

2. L'initiative de cette démarche appartient aux collectivités territoriales : les communes au premier chef, avec l'appui souhaitable du département et de la région.
La mission locale est constituée de tous les partenaires concernés par l'insertion professionnelle et sociale des jeunes :

- collectivités territoriales,
- services de l'État,
- partenaires économiques et sociaux,
- associations.

3. Les partenaires s'engagent, forts de leurs compétences spécifiques, à travailler ensemble pour renforcer leur action commune et faire évoluer l'action de chacun. Ils ne créent pas une administration parallèle, mais s'organisent en réseau pour permettre aux structures existantes, publiques, privées ou associatives de jouer pleinement leur rôle au niveau local. Ils se dotent ainsi :

- d'un espace de concertation,
- d'une instance de coordination,
- d'un outil d'intervention.

4. Le territoire le plus approprié pour la rencontre des partenaires et la mise en cohérence des politiques est le bassin d'emploi. Ce territoire peut être aussi le bassin d'habitat dans les grandes agglomérations ou le "pays" en zone rurale.

Une intervention globale au service des jeunes

5. Les partenaires réunis dans la mission Locale prennent en compte les dimensions économique, sociale, culturelle et institutionnelle de la situation des jeunes, et en priorité des jeunes en difficulté.

6. Ensemble, les partenaires organisent les fonctions d'accueil, information, orientation, accompagnement et évaluation. Ainsi, sans être renvoyé d'un guichet à l'autre, chaque jeune construit son propre itinéraire d'insertion et bénéficie d'un accompagnement dans la durée.

7. Avec les jeunes, les partenaires élaborent des réponses adaptées à leur situation en matière d'accès à l'emploi, de formation, mais aussi de santé, logement, culture, sport, loisirs... Ils valorisent la reconnaissance des droits et devoirs des jeunes et l'exercice effectif de leur citoyenneté, ils suscitent et soutiennent leurs initiatives. Les jeunes élargissent ainsi leur réseau de relations sociales et développent leur autonomie.

8. L'équipe technique, pluridisciplinaire et inter-institutionnelle de la mission locale est en contact permanent avec les jeunes, soit directement, soit par l'intermédiaire des réseaux locaux d'insertion. Elle met en œuvre les objectifs assignés par les instances décisionnelles de la mission locale, et participe à l'animation du réseau.

Un espace d'initiative et d'innovation

9. Construire ensemble une place pour tous les jeunes dans la cité et dans l'emploi suppose d'agir sur les mécanismes de l'exclusion. En s'appuyant sur les potentialités locales, les partenaires se doivent d'innover. Leur implication quotidienne dans la Mission Locale permet :

- l'émergence de pratiques nouvelles,
- l'expérimentation de nouvelles réponses.
- la diffusion et la valorisation de ces innovations afin d'enrichir les politiques d'insertion locale et professionnelle conduites aux niveaux national, régional et départemental.

Vers des politiques locales d'insertion et de développement

10. A partir d'un diagnostic permanent de la situation des jeunes, d'une connaissance approfondie du tissu économique et social et des innovations qu'ils développent ensemble, les partenaires élaborent et mettent en œuvre progressivement une politique locale d'insertion professionnelle et sociale

11. La mission locale, parce qu'elle est le lieu d'une pratique partenariale active, est l'un des pôles privilégiés d'animation des réseaux locaux d'insertion et un outil du développement local.